

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 4868 du 7 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ1912140S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 11268 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828638S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2019:

Marcos Stéphane NIGEND : 140 140 NLS : 5 271 974

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juillet 2019:

Pouyaban Magali NIGEND : 190 447 NLS : 8 039 482

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2019:

Creton Jean-Louis NIGEND : 196 332 NLS : 8 048 288

Rousseau Frédéric NIGEND : 240 076 NLS : 8 087 629

Tebar Frédéric NIGEND : 216 518 NLS : 8 064 352

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juillet 2019:

Biret Anthony NIGEND : 338 095 NLS : 8 135 557

Kokes Xavier NIGEND : 181 640 NLS : 8 033 509

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juin 2019.

*Le colonel, commandant par suppléance
la région de gendarmerie de Corse,
commandant par suppléance le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
R. VAGNIER